



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT DE SEINE ET MARNE
CANTON D'OZOIR LA FERRIERE
COMMUNE DE FERRIERES-EN-BRIE

Délibération :
D-01072022-7

L'an deux mille vingt-deux, le vendredi 1 juillet à 21h00, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire Mairie Annexe- Salle Rothschild, 24 Rue Jean Jaurès à FERRIERES EN BRIE, sous la présidence de Madame MUNCH Mireille, Le Maire.

**Nombre de conseillers
en exercice :** 23

Date de convocation du : 23 juin 2022

Présents : 18

Présents : Madame FITTE- REBETE Martine, Madame GENDRE Geneviève, Monsieur CABANIE Guy, Madame SPEYSER Annie, Monsieur LITTIERE Alain, Madame BOZZOLLA Anne, Madame CAMUS Christine, Madame DUVERGER Patricia, Monsieur ROI Medhi, Monsieur ATRIDE Edie, Monsieur GOMES Thierry, Monsieur BOURDAUX Alain, Monsieur CLARISSE Florian, Monsieur JOLY Clément, Madame DORIER Laurène, Madame BELTRAMO Claire, Madame COQUILLE Sophie

Votants : 22

Formant la majorité des membres en exercice

Objet :

FINANCES :
Décision modificative

Absent (s) représenté (s): Monsieur ROUGERIE Dany a donné pouvoir à Madame GENDRE Geneviève, Madame BRUAUX Isabelle a donné pouvoir à Madame CAMUS Christine, Madame DESCROIX Patricia a donné pouvoir à Monsieur Guy CABANIE ; Monsieur DELPORTE Jacques a donné pouvoir à Madame MUNCH

Absent (s) excusé (s):

Absent (s) : Monsieur CIGLAR Stéphane

Secrétaire de Séance : Monsieur GOMES Thierry est désigné pour remplir cette fonction

Exposé de MADAME LE MAIRE,

A la suite de la délibération autorisant la signature de l'avenant à la convention initiale concernant le reversement de fiscalité par la CC Val Briard à la commune de Ferrières-en-Brie, il est nécessaire d'annuler le titre N° 230 émis en 2019, puis réémettre le titre avec l'avenant comme pièce justificative.

Pour annuler le titre de 2019, d'une part, et réémettre un nouveau titre, d'autre part, et Il est proposé au conseil municipal de prendre la décision modificative suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT RECETTES

Chapitre 73 article 7328 +111 198 .91€ autres reversements de fiscalité

Total + 111 198.91€

SECTION DE FONCTIONNEMENT DEPENSES

Chapitre 67 article 673 + 111 198.91€ (titres annulés sur exercices antérieurs)

Total + 111 198.91€

DÉLIBÉRATION**ENTENDU** l'exposé de **MADAME LE MAIRE**,**VU** le code général des collectivités territoriales,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 22 voix pour :

ARTICLE 1 : DECIDE d'annuler le titre 230 de l'exercice 2019 d'un montant de 111 198.91 €**ARTICLE 2 : VOTE** la décision modificative n°1 énoncée ci- dessus

Pour 22 : Madame MUNCH Mireille, Monsieur DELPORTE Jacques, Madame FITTE-REBETE Martine, Monsieur ROUGERIE Dany, Madame GENDRE Geneviève, Monsieur CABANIE Guy, Madame BRUAUX Isabelle, Madame SPEYSER Annie, Monsieur LITTIERE Alain, Madame DESCROIX Patricia, Madame BOZZOLLA Anne, Madame CAMUS Christine, Madame DUVERGER Patricia, Monsieur ROI Medhi, Monsieur ATRIDE Edie, Monsieur GOMES Thierry, Monsieur BOURDAUX Alain, Monsieur CLARISSE Florian, Monsieur JOLY Clément, Madame DORIER Laurène, Madame BELTRAMO Claire, Madame COQUILLE Sophie

Contre : 0**Abstention : 0**Fait et délibéré les jours, mois et an et susdits, suivent
au registre les signatures.Pour extrait certifié conforme,
Ferrières-en-Brie (Seine et Marne),
Le 01 juillet 2022,

Le Maire,



Mireille MUNCH

La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour Excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de MELUN, 43, rue, Général DE Gaulle 77000 MELUN, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat ou aussi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Acte rendu exécutoire,

après transmission en Préfecture le : **05 JUL. 2022**

et affichage du : **07 JUL. 2022**

Le Maire,




Mireille MUNCH